

LACHINE TAXI ENR.
 1895 rue PICHE Street
 39 ME-7-4444 30
 30 cartes

The Messenger

GEORGES LEGAULT, Gérant — 1155 rue NOTRE-DAME — ME, 7-2222

Permanentes
 A PRIX MINIMUM
 Coloration des cheveux 5.00
IMELDA GODIN
 Maître-coiffeuse — Master-Hairdresser
 139 ST-JACQUES, V. St-Pierre HU. 4-0425

VOL. 30 — No. 49

LACHINE, JEUDI, LE 21 DÉCEMBRE 1961

(Tirage certifié : 15,800)

Prix : 10¢ par le courrier

Mme Kirkland-Casgrain devient la première femme député à Québec

Elle est élue député de Jacques-Cartier avec la plus forte majorité dans l'histoire de la politique provinciale

Seulement 40% des électeurs ont voté

Le comté Jacques-Cartier a créé deux précédents dans les annales politiques de la province lors des élections complémentaires tenues jeudi dernier. Mme Claire Kirkland-Casgrain, candidate libérale officielle, qui a été élue lors de ce scrutin sera la première femme à siéger à l'Assemblée législative, et la majorité de près de 24,000 voix sur son adversaire fait époque dans l'histoire politique provinciale.

Mme Kirkland-Casgrain a recueilli 34,859 votes tandis que son adversaire, officieusement du même parti, Me Paul-Emile Le Jour a obtenu 11,012 voix. Cette majorité de 23,847 est plus que remarquable si l'on tient compte que seulement 40% de l'électorat s'est prévalu de son droit de vote.

Dès l'arrivée des premières boîtes de scrutin au bureau du président d'élection on put prévoir que Mme Casgrain allait l'emporter par une majorité écrasante. Dès 7.30 hres, 165 des 582 boîtes de scrutin donnaient 9,955 voix à Mme Casgrain, contre 3,030 pour Me Le Jour.

Jusqu'à la fin, Me Le Jour n'a pas concédé l'élection. On sait avec quel acharnement Me Le Jour s'est opposé à Mme Casgrain, affirmant même qu'il avait dû faire face, au cours de cette dernière campagne, contre les procédés déloyaux qu'il reprochait à l'Union Nationale.

M. Ivan Stockwell, qui avait posé sa candidature lors de la convention libérale dans le comté, était présent à la fête marquant l'élection de Mme Casgrain. Il a reconnu pour sa part que cette dernière avait travaillé plus activement que lui-même pour obtenir ce poste et qu'elle le méritait amplement. «Je ne crois pas, a-t-il dit, comme certains l'ont prétendu, que la convention avait été "paquetée".

La majorité des libéraux dans le comté Jacques-Cartier est donc passée de 16,325 voix en 1960 à 23,847 voix en décembre 1961, bien que le nombre de personnes qui se soient rendues aux urnes, soit tombé de 77,588 en 1960 à 43,871 en 1961.

Mme Claire Kirkland-Casgrain a obtenu la plus grosse majorité jamais enregistrée dans le comté depuis 1867.

Le nouveau député de Jacques-Cartier à la chambre basse a fait mieux que tous les représentants du peuple lors des 26 élections générales et de toutes les élections partielles à travers la province dans toutes les circonscriptions depuis 1867.

Un record précédent était détenu depuis le 20 juin 1956 par M. Paul Earl, député de Notre-Dame-de-Grâce, dont la majorité, cette année-là, s'était élevée à 21,106.

Message des Fêtes du Grand Chevalier

Voilà qu'une autre année s'achève et nous avons tendance à cette époque de l'année, à regarder derrière nous, quel a été le travail accompli.

Point n'est besoin d'énumérer nos œuvres, nos institutions ou nos activités, mais contentons-nous de nous examiner chacun pour constater si nous avons progressé, si nous sommes chacun plus riches d'une année de vie, selon l'intensité que nous y avons mis dans chaque domaine en particulier. Richesse surabondante pour celui qui comprend tous les jours davantage le vrai en contact avec Dieu. Richesse naturelle, richesse humaine, chez celui qui aime son prochain, qui vit avec les autres et qui recherche les contacts humains; on s'enrichit toujours à connaître quelqu'un.

A vous tous mes chers concitoyens, merci au nom de la chevalerie et de notre Conseil, merci pour votre appui et votre collaboration qui nous sont si précieux de l'accueil que nous recevons toujours de vous, et de l'intérêt que vous portez à notre association.

Sans l'aide et le support de toute la population, nous ne pourrions survivre; pas plus d'ailleurs, sans le travail et le dévouement de la merveilleuse équipe qui forme notre exécutif.

Je remercie tous ceux qui ont participé de près ou de loin à faire de 1961 une année bien remplie pour les Chevaliers de Colomb, et je souhaite pour ceux d'entre nous que nous continuions à progresser et à nous enrichir.

Réjouissons-nous durant la période des fêtes, sans jamais oublier le caractère spirituel et religieux de la fête de Noël, et restons toujours de vrais chevaliers — pour les chevaliers, de Chevaliers. Oubliions nous



Me PIERRE GASTON

rancœurs et soyons tous amis, en n'oubliant pas cependant que beaucoup ont froid et plusieurs ont faim, et cherchons à répandre un peu de joie chez ceux qui, laissés à leurs propres ressources, n'en auront pas.

A tous, je souhaite un très Joyeux Noël!

Regardons aussi vers l'avenir et que l'esprit qui nous anime au temps de Noël persiste durant toute l'année. Le souhait le plus beau que je puisse formuler comme Grand Chevalier est que chacun s'acquiesse de ses devoirs, et que chacun soit un Vrai Chevalier ou comme un Vrai Chevalier, un semeur de joie, un défenseur de la foi et un promoteur de la loi, la grande Loi de l'Amour.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE A TOUS!
 PIERRE GASTON,
 Grand-Chevalier.



Me CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN

Cartier. «La majorité que je viens d'obtenir est la meilleure preuve», a ajouté Mme Kirkland-Casgrain, qui a bien reconnu que quelques organisateurs s'étaient éloignés du parti, mais sans réussir à entraîner avec eux la très grande majorité des militants libéraux.

A l'inévitable question au sujet du rôle que, femme, elle prévoit jouer à l'Assemblée législative, Mme Kirkland-Casgrain a affirmé qu'elle s'y rendrait en tant que «député du comté de Jacques-Cartier» et qu'elle entendait bien y défendre avec acharnement tous les droits de son comté. Elle s'est par ailleurs dite fière de faire maintenant partie de l'équipe Lesage, qui, en seulement 17 mois, «a déjà tant fait pour notre province».

Me Philippe Casgrain, époux de la première femme député, a affirmé pour sa part ne souffrir d'aucun complexe d'infériorité. «Autant que vous tous, a-t-il dit, je suis fier de voir la

première femme siéger à l'Assemblée législative de notre province».

Pour résumer l'élection dans le comté de Jacques-Cartier, disons qu'aucun incident n'a été rapporté. Paut croire qu'il n'est pas tout à fait faux de dire que ça a changé depuis le 22 juin 1960...

Heureuse gagnante chez Lemonde Floor Covering

Mme Fernande Larivière, 1909 rue St-Joseph, Lachine, est l'heureuse gagnante d'une magnifique descente de lit en Acrilan tirée la semaine dernière chez Lemonde Floor Covering, 875 rue St-Louis, Lachine. Le billet gagnant a été tiré par M. Benoît Cloutier, 24 Chemin LaSalle.

Chaque achat chez Lemonde Floor Covering vous donne droit de participer à ce tirage qui se continue encore cette semaine.

L'oeil ... en double!

Jeudi dernier, le comté Jacques-Cartier a écrit une nouvelle page dans l'histoire politique de notre province en élisant une femme pour nous représenter au Parlement. On peut dire que ça fera une belle page dans notre livre d'histoire. Nous sommes convaincus que la seule présence de Mme Claire Kirkland-Casgrain saura donner aux débats un ton conciliant et moins bruyant. Il faut aussi espérer de nouvelles lois et de nouveaux projets qui seront profitables pour notre comté. Pour Mme Claire Casgrain, c'est un magnifique cadeau de Noël; pour les électeurs, eh bien l'histoire le dira.

Me Paul-Emile Lejour a, pour sa part, reçu un cadeau à rebours. Il a perdu la convention, il a perdu son poste de procureur de la couronne, il a perdu sa "job" dans un bureau d'avocats, il a perdu son élection et il a perdu son dépôt. Il passera cependant lui aussi à l'histoire comme étant le premier homme à se faire battre par une femme. Mais de cela il n'a pas à rougir parce que tous les vendredis soirs, une quantité d'hommes se font battre par leur femme au Québec quand ils rentrent vers les 3 heures du matin!!!

Nous avons déjà pour notre nouveau député, une demande à lui faire. Il faudrait que les enseignes qui traversent le boulevard Métropolitain à différents endroits portent le nom de Lachine. Présentement, on n'y voit que LaSalle, Dorval, etc. C'est à se demander si notre cité est encore sur la "mappe". C'est une anomalie qui mérite une correction.

Les gens ont bien répondu à la promotion des marchands de Lachine. Mais cette campagne dure encore jusqu'au 30 décembre. Profitez-en donc pour faire vos dernières emplettes dans votre localité et vous aurez la chance de gagner de superbes prix.

Nous comptons maintenant depuis quelques jours, un restaurant où l'on peut vous servir bière et vin avec votre repas. Ce restaurant a toujours été bien tenu et il méritait cette licence. C'est l'Excel et c'est Excel...lent!!

Jeune quilleuse bien ma...quillée mais pas encore sortie de sa co...quille. Mlle Nicole Reid refusera tout chocolat que vous voudriez lui offrir, car sa maman lui a déjà dit de ne pas accepter de "naname" de monsieur étranger!!! Alors comme elle adore le bowling, offrez-lui une bé...quille!!!

Une nouveauté à Lachine : Ce soir et demain soir, c'est la soirée des pauvres au Richard Lounge. Tous ceux qui se rendront à cet établissement devront y apporter quelque chose qui sera remis aux pauvres de notre cité. Le personnel s'est déjà engagé à remettre le tiers du salaire pour cet événement très original.

A tous ceux qui ont la chance d'être nos lecteurs : JOYEUX NOËL!

Félicitations de M. Lesage

Immédiatement après la victoire de Mme Claire Kirkland-Casgrain dans le comté Jacques-Cartier, M. Jean Lesage, chef du parti libéral et premier ministre du Québec, a fait parvenir un télégramme de félicitations à Mme Casgrain.

Le texte adressé à Mme Kirkland-Casgrain exprime la fierté des libéraux à la pensée de savoir qu'une de leurs militantes sera la première femme élue à la Chambre basse de la province:

Le 14 décembre 1961
 Mme Claire Kirkland-Casgrain
 139, quatrième avenue,
 Ville St-Pierre,
 Montréal, P.Q.

«Je tiens à vous offrir mes félicitations les plus chaleureuses pour votre victoire qui marque un événement historique dans la province de Québec. Le parti libéral est fier de penser que l'on parlera toujours de vous comme de la première femme élue à l'Assemblée législative, et il est fier d'avoir été le pionnier de ce nouveau progrès politique. Je vous souhaite une carrière longue et fructueuse digne de l'ami que fut pour moi votre regretté père.»

JEAN LESAGE,
 premier ministre

L'Union des familles de Lachine

Souhait de Noël

Nous voici rendus à la fête de Noël, fête de la vie, de la jeunesse et de l'amour.

Fête de la vie : ne célébrer-on pas la naissance de Jésus, notre Sauveur, fondateur de notre religion catholique, qui nous donne la vie par excellence : la vie surnaturelle.

Fête de la jeunesse : Dieu en se faisant enfant nous montre sa prédilection pour la jeunesse. D'ailleurs ne nous l'a-t-il pas démontré au cours de sa vie publique, en choyant les enfants de son peuple? Nous nous devons, parents chrétiens, de demeurer jeunes de cœur et d'esprit, afin de goûter pleinement les joies de cette vie et donner à nos enfants le bonheur qu'ils attendent de nous.

Fête de l'amour : Dieu a quitté son Ciel où tout est bonheur pour descendre sur cette terre pour l'amour pour nous. Il est venu partager nos joies et nos peines. Parents chrétiens soyons tout amour pour nos enfants.

En cette période des Fêtes, oublions-nous, pour être jeunes et aimants avec nos enfants, redonnons-leur ces fêtes les plus belles et les plus chrétiennes qui soient.

Noël est avant tout une fête religieuse, redonnons-lui, dans nos familles, ce caractère que nos moeurs modernes ont en train de lui faire perdre.

Que ce Noël 1961 soit pour tous, joie, bonheur et sainteté.

LE PRÉSIDENT.

Ann Slobagan gagne \$100.00 au Lachine Super

Mlle Ann Slobagan, demeurant à 167-8e avenue, Lachine, est l'heureuse gagnante d'un bon du Canada d'une valeur de \$100.00 tiré jeudi dernier au populaire magasin d'aliments Lachine Super Market, 785 rue Notre-Dame, angle 8e avenue.

Les gagnantes des autres prix à ce tirage hebdomadaire sont : Mme C. Sween, 151-14e avenue, Lachine; Mme Lamoureux, 144 rue Stinson, LaSalle; Mme P. Charpentier, 655 rue William MacDonald, Lachine.

Vos achats au Lachine Super Market vous donnent droit aux grands tirages de \$500, \$200 et de 25 autres prix, organisés par les marchands de Lachine. Inscrivez vos noms et adresses sur les coupons qui vous sont offerts à la caisse et déposez-les dans la boîte placée au magasin pour ces tirages.

Dans des finissantes de l'Ecole Savaria

Les finissantes de l'Ecole Savaria organisent une danse qui aura lieu samedi le 30 décembre à la salle paroissiale des Saints-Angeles.

Pour vous procurer les billets appelez L. Béluse ME. 7-6346, L. Plante ME. 7-1717 ou H. Duval ME. 7-2855.

FIANÇAILLES

Dimanche dernier avaient lieu à la Cathédrale de Montréal les fiançailles de Mlle Pierrette Moreau, fille de M. et Mme Eugène Moreau de Lachine, à M. Jacques Schinck, fils de M. et Mme Euclide Schinck, fiancement de Lachine. Les fiançailles furent béniées par Mgr Gouin. Félicitations à l'heureux couple.

Le Conseil étudie diverses clauses du prochain bill

Opinion partagée sur l'exemption de taxes municipales pour deux associations, propriétaires de piscines extérieures

Autres amendements à la chartre

Les membres du Conseil ont étudié longuement, lors de l'assemblée régulière tenue la semaine dernière, les diverses clauses incluses au bill que la Cité de Lachine présentera à la prochaine session de la Législature provinciale.

Un des projets compris dans ce bill n'a toutefois pas rencontré l'appui unanime des membres du Conseil. Ce projet prévoit l'exemption des taxes municipales pour deux associations de piscines extérieures. Ces organisations sont le Western Lachine Recreation Centre et le Dixie Parks & Playgrounds.

L'échevin Eugène Farineau s'est formellement opposé à ces exemptions en affirmant qu'il préférerait leur accorder un octroi annuel, octroi qui compenserait, en tout ou en partie, au montant des taxes qu'auraient à verser ces associations. «Je n'ai pas le droit», a continué l'échevin Farineau, d'engager les futurs conseillers à exempter de taxes municipales des groupements du genre.

Il déclarait également qu'il existe à Lachine de nombreuses autres associations, sans aucun but lucratif, qui paient ces taxes et qu'elles aussi pouvaient demander ce privilège.

Se prononçant en faveur de ce projet, les échevins John Linford et C. S. Saunders ont tous deux tenu à souligner que ces associations aidaient directement

DEGES DE Mlle ELISE RICHER

Mlle Elise Richer, fille de feu François-Xavier Richer et de feu Desneiges Richer, demeurant à 330-41e avenue, Lachine, est décédée mercredi le 6 décembre.

Elle laisse dans le deuil, son frère, Napoleon, de Lachine; ses sœurs, Mme Jean-Baptiste Lemay (Desneiges), Mme M. Roussel (Hélène), Mlles Joséphine et Philomène Richer, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu samedi le 9 décembre. Le cortège funéraire quitta les salons mortuaires Raoul Bourgeois Inc., pour se rendre à l'église St-André Hubert où le service fut célébré, suivi de la sépulture au cimetière de Lachine.

En amendement, l'échevin Raymond Rock, secondé par l'échevin C. S. Saunders, proposa l'insertion de ces exemptions de taxes dans le bill de la Cité. La population toute entière est appelée à défrayer les dépenses de la piscine publique du parc LaSalle et d'autres que la Cité profite, a expliqué M. Rock, et il n'est que juste que ces groupes de citoyens déjà propriétaires de piscines soient exemptés de ces taxes.

Le vote fut finalement pris et les échevins Rock, Saunders, Paul-L. Lamoureux et Linford se prononcèrent en faveur de l'amendement tandis que les échevins Farineau et Lacroix demeurèrent sur leur position de biffer ce projet du bill.

Si cet amendement à la chartre de la Cité est finalement accepté par l'Assemblée législative du Western Lachine Recreation Centre et le Dixie Park & Playgrounds profiteront donc de

notre municipalité en épargnant pour cette dernière la construction onéreuse de piscines municipales qu'elle devrait ériger dans ce secteur si celles déjà construites n'existaient pas.

Secondant la motion de l'échevin Farineau qui demandait que cet amendement à la chartre de la Cité soit rayé du prochain bill, l'échevin Albert Lacroix a lui aussi déclaré qu'il croyait de son devoir de ne pas engager les conseillers municipaux qui succéderaient à celui-ci. Il affirmait que ces groupes de citoyens avaient eux-mêmes entrepris la construction de ces piscines et qu'ils devaient s'attendre, dès le début, à devoir acquitter ces taxes. M. Lacroix se prononça, tout comme son collègue M. Farineau, en faveur d'octrois discrétionnaires annuels.

Aumonier

M. l'abbé PHILIPPE MORIN, curé de la paroisse Ste-Françoise-Romaine, que Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger vient de nommer aumônier de l'Association des Instituteurs Catholiques de Lachine. Ces derniers seront certes heureux de cette nomination.

Goyeux Noël

Le personnel de votre journal local est heureux de l'encouragement soutenu de ses lecteurs et annonceurs.

Etant le seul hebdomadaire distribué à Lachine, nous renouvelons le lien commun de coopération en apportant dans tous les foyers de Lachine le véritable esprit des fêtes.

Le Messenger